

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Melun, le 14 JAN. 2009

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation du Département de Seine-et-Marne et plus particulièrement sur la dette de l'Etat envers notre Département à fin 2008 au titre de l'insuffisante compensation des charges issues des transferts de compétences opérés ces dernières années.

En confiant aux départements, à partir de 2004, de nouvelles compétences avec le Revenu Minimum d'Insertion et la Prestation de Compensation du Handicap, auxquelles s'ajoutent les routes nationales et dans le domaine de l'enseignement secondaire, les personnels TOS des collèges, l'Etat a considérablement dégradé leur situation financière.

C'est simple : ces dépenses transférées, qui revêtent toutes un caractère obligatoire, augmentent beaucoup plus vite que les recettes qui nous ont été accordées au titre de leur compensation.

Et surtout les départements ne maîtrisent réellement ni l'augmentation des dépenses, ni celle des recettes.

En dépenses, les marges de manœuvre sont en effet très faibles : la variation du nombre de bénéficiaires du RMI, liée à la situation économique nationale, échappe aux départements. Le nombre de bénéficiaires de l'APA, compétence transférée en 2002, augmente avec le vieillissement de la population. Les barèmes d'attribution du RMI, de l'APA ou de la PCH sont fixés par la loi et par décret. Plus de 85% de nos dépenses de fonctionnement sont désormais contraintes et s'imposent à nos budgets. Au total, l'ensemble des dépenses liées aux compétences transférées par l'Etat aux Départements sont très dynamiques et nous n'avons aucune prise sur leur croissance.

A l'inverse, en recettes, la progression est atone : la fraction de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, censée compenser le RMI, n'a connu aucun dynamisme depuis 2004, les départements ne bénéficiant que de la garantie de cette ressource qui les empêche de passer en dessous d'un plancher. Les recettes de la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance, versées par l'État en contrepartie des transferts de personnel des DDE et de l'Éducation nationale ne sont pas plus dynamiques. L'État a pris soin de conserver à son profit la part la plus dynamique de cette taxe, celle portant en particulier sur les contrats d'assurance maladie.

Ainsi, pour le seul RMI, la sous-compensation s'élève en cumulé à près de 59 millions d'euros fin 2008 comme le montre le tableau ci-dessous :

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel R-D	Ecart cumulé R-D
2004	54 524,1	53 550,2	- 973,8	- 973,8
2005	60 360,8	46 689,2	- 13 671,5	- 14 645,3
2006	66 205,0	52 504,0	- 13 701,1	- 28 346,4
2007	68 944,5	52 864,5	- 16 080,0	- 44 426,4
2008 (prev.)	68 291,3	53 728,5	- 14 562,8	- 58 989,2

En milliers d'euros

S'agissant des autres transferts, le bilan s'établit de la façon suivante pour chaque compétence transférée :

- Centres locaux d'information et de coordination (C.L.I.C)

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	195,6	193,5	- 2,1	- 2,1
2006	217,3	192,0	- 25,2	- 27,3
2007	249,3	191,5	- 57,8	- 85,1
2008 (prev.)	309,3	191,5	- 117,8	- 202,9

En milliers d'euros

- Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.)

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	222,4	137,9	- 84,5	- 84,5
2006	222,4	136,8	- 85,6	- 170,1
2007	222,4	136,4	- 86,0	- 256,1
2008 (prev.)	222,4	136,4	- 86,0	- 342,1

En milliers d'euros

.../...

- Fonds de solidarité logement (F.S.L) et fonds eau-énergie

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	2 328,0	1 413,2	- 914,8	- 914,8
2006	3 078,0	1 402,2	- 1 675,8	- 2 590,6
2007	2 378,0	1 398,2	- 979,8	- 3 570,4
2008 (prév.)	1 828,0	1 398,2	- 429,8	- 4 000,2

En milliers d'euros

- CODERPA (aide aux personnes âgées)

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	2,9	9,2	+ 6,3	+ 6,3
2006	7,2	9,1	+ 1,9	+ 8,2
2007	0,2	9,1	+ 8,9	+ 17,1
2008 (prév.)	0	9,1	+ 9,1	+ 26,2

En milliers d'euros

- Conventions de restauration scolaire

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	127	200,2	+73,2	+73,2
2006	115,9	200,7	+84,8	+ 158,0
2007	210,7	200,2	- 10,5	+ 147,5
2008 (prév.)	170,0	200,2	+30,2	+ 177,7

En milliers d'euros

- Protection du patrimoine rural non protégé

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	00	0	0
2005	0	42,5	+ 42,5	+ 42,5
2006	64,4	42,7	- 21,7	+ 20,8
2007	48,1	42,5	- 5,6	+ 15,2
2008 (prév.)	182,8	42,5	- 140,2	- 125,0

En milliers d'euros

- Transfert des routes nationales (dépenses d'entretien et d'investissement, hors personnel)

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	0	0	0	0
2006	2 717,4	3 671,4	+ 954,0	+ 954,0
2007	4 481,6	3 968,5	- 513,1	+ 440,9
2008 (prév.)	6 484,6	4 156,6	- 2 328,1	- 1 887,2

En milliers d'euros

.../...

- Transfert des personnels TOS des collèges

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	0	0	0	0
2006	2 633,1	2 262,8	- 370,3	- 370,3
2007	13 005,9	11 774,8	- 1 231,2	- 1 601,5
2008 (prév.)	30 438,5	24 504,4	- 5 934,1	- 7 535,6

En milliers d'euros

- Transfert des personnels DDE des routes nationales départementalisées

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	0	0	0	0
2006	79,0	0	- 79,0	- 79,0
2007	743,0	754,9	+ 11,9	- 67,1
2008 (prév.)	11 888,4	8 970,0	- 2 918,4	- 2 985,5

En milliers d'euros

- Total des sous-compensations hors RMI

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	0	0	0	0
2005	2 875,9	1 996,5	- 879,4	- 879,4
2006	9 134,7	7 917,7	- 1 217,0	- 2 096,4
2007	21 339,2	18 476,1	- 2 863,1	- 4 959,5
2008 (prév.)	51 524,0	39 608,9	- 11 915,1	- 16 874,6

En milliers d'euros

- Récapitulatif général

Années	Dépense	Recette	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	54 524,1	53 550,2	- 973,8	- 973,8
2005	63 236,7	48 685,7	-14 551,0	- 15 524,8
2006	75 339,7	60 421,7	- 14 918,0	- 30 442,8
2007	90 283,7	71 340,6	- 18 943,1	- 49 385,9
2008 (prév.)	119 815,3	93 337,4	- 26 477,9	-75 863,8

En milliers d'euros

Au total, ce sont plus de 75 millions d'euros que l'État aurait dû nous attribuer si la compensation avait été faite sur des bases justes et sincères.

Cette situation s'inscrit dans un contexte qui est déjà défavorable à la Seine-et-Marne : notre territoire présente des spécificités géographiques et démographiques qui en font tout son attrait mais qui appellent en retour un besoin fort de services et d'équipements que les collectivités locales doivent être en mesure d'apporter.

.../...

Support de deux villes nouvelles bâties dans le cadre d'opérations d'intérêt national, la Seine-et-Marne a connu un développement accéléré ces quarante dernières années en passant de 850 000 à 1 300 000 habitants, dont 30 % ont moins de 25 ans.

Or, ce développement accéléré ne s'est pas traduit par une évolution correspondante des dotations de l'Etat. A titre d'exemple, notre département bénéficie d'une DGF par habitant parmi les plus faibles de tous les départements d'Ile-de-France et qui est également très basse par rapport à la moyenne au niveau national.

DGF en euros/hab des départements franciliens en 2008	
Yvelines	103,0
Seine-et-Marne	124,2
Essonne	136,9
Val-d'Oise	137,9
Hauts-de-Seine	174,4
Val-de-Marne	175,9
Seine-saint-Denis	185,9

(Statistiques DGCL)

La DGF comparée par habitant de la Seine-et-Marne				
	DGF en euros/hab. moyenne métropole hors Paris	DGF en euros/hab. de la Seine-et-Marne	Ecart 77/ Métropole hors Paris	
			en euros	en %
CA 2005	173,2	115,0	-58,2	-33,6%
CA 2006	180,9	119,3	-61,6	-34,1%
BP 2007	185,8	122,3	-63,5	-34,2%
BP 2008	188,4	124,2	-64,2	-34,1%

(Statistiques DGCL)

La contribution spécifique de la Seine-et-Marne à la dynamique métropolitaine francilienne, justifiée notamment par ses opportunités foncières, n'est ainsi que très insuffisamment prise en compte.

Pour autant, les difficultés que nous rencontrons ne peuvent nullement être imputées à un éventuel défaut de vigilance de la part de l'exécutif départemental dans la gestion de la collectivité.

Du reste, l'agence de notation indépendante Fitch ratings a reconduit la notation financière AA pour la dette à long terme du département et la note F1+ pour sa dette à court terme, niveaux de notation très élevés qui traduisent la solvabilité de l'institution départementale.

.../...

Par ailleurs, l'Exécutif du département a développé depuis 2004 une recherche continue d'optimisation des dépenses et des recettes :

- gestion fine, quotidienne, de la trésorerie pour minimiser les frais financiers, réduction du fond de roulement de la collectivité et optimisation de la gestion de la dette pour bénéficier de la baisse des taux d'intérêt.
- mise en place d'un contrôle de gestion qui initie une démarche de plus grande performance de la dépense publique.
- politique d'achat public optimisée, pour obtenir les meilleurs prix.

Partout, il s'est agi de mettre de l'intelligence, de la créativité dans la gestion du Département pour faire mieux ou autant avec des moyens de plus en plus contraints par les coûts de la décentralisation insuffisamment compensés.

Mais ces initiatives trouvent leur limite quand la conjoncture économique se retourne sous l'effet de la crise financière mondiale : pour le Département de Seine-et-Marne, le produit des droits de mutation sur les 11 premiers mois de 2008 par rapport aux 11 premiers mois de 2007 accuse une diminution de plus de 5,2 % : c'est une perte possible de recette de plus de 9,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente ! Et cette baisse devrait se poursuivre en 2009.

Dans le même temps, l'Etat réduit considérablement la progression de ses transferts financiers aux collectivités locales : pour 2009, si l'indexation globale de ces transferts ressort à 2%, elle inclut désormais le FCTVA, ce qui ramène la progression des autres dotations aux collectivités en 2009 à 0,7 % environ, soit deux fois moins que l'inflation prévisionnelle 2009 estimée dorénavant à 1,5 % . Le simple maintien du « pouvoir d'achat » du Département ne sera donc pas assuré par les dotations de l'Etat en 2009.

Tous les Départements devront donc faire face en 2009 à un effet de ciseaux d'une violence et d'une ampleur insupportables.

Faut-il pour autant stopper ou diminuer les services qui servent tant au quotidien des Seine-et-Marnais comme le développement des transports en commun avec Seine-et-Marne Express ou ceux pour nos concitoyens handicapés avec PAM77, revenir sur la gratuité des transports scolaires pour les familles, l'aide à la restauration scolaire, tout ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, la mobilité des jeunes pour leurs études, ou encore les initiatives qui donnent dorénavant une identité culturelle plus forte à notre Département ?

Faut-il renoncer à nos programmes d'investissement au risque de rajouter de la crise à la crise, de voir nos bâtiments scolaires ou nos routes se dégrader faute d'un entretien suffisant ? Ou bien réduire nos soutiens financiers aux communes et à leurs communautés pour la réalisation des équipements si nécessaires à l'accueil des habitants ?

Évidemment non ! Plus que jamais le service public départemental est indispensable et doit avoir les moyens nécessaires à son déploiement.

Aujourd'hui, la majeure partie de nos dépenses relève de prestations décidées au niveau national : elles doivent être en conséquence principalement couvertes par des recettes provenant d'impôts nationaux qui doivent nous être reversées. Pour ce qui est des actions décidées par notre assemblée départementale, il est juste de faire appel aux solidarités locales, même si la fiscalité locale a grand besoin d'une réforme qui la rende plus juste.

J'en appelle donc aujourd'hui solennellement à vous, Monsieur le Premier ministre, pour que l'Etat rembourse sans délai les 75 millions d'euros qui manquent à la couverture des compétences transférées et engage une révision de la DGF de notre Département qui ne tient pas réellement compte des spécificités et des fonctions métropolitaines exercées par la Seine-et-Marne.

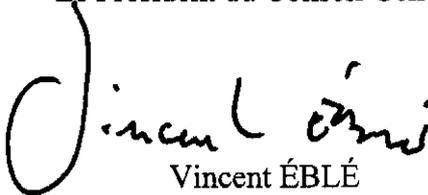
A l'heure où le Président de la République lui-même en appelle à la responsabilité des collectivités locales pour soutenir l'activité économique de notre pays et contribuer à sa relance, je ne doute pas de l'intérêt bienveillant que vous porterez à ma démarche.

Je tiens à vous assurer pour ma part de ma détermination personnelle et de celle de l'ensemble de l'institution départementale que je représente à contribuer à la poursuite du développement de notre territoire dans cette conjoncture difficile, pour autant que l'Etat accède enfin à notre juste demande.

Je crois utile et nécessaire de pouvoir vous faire part directement de nos difficultés et des solutions qu'appellent ce déséquilibre de nos finances. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir me recevoir dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président du Conseil Général


Vincent ÉBLÉ